

# Droit de l'environnement

Vers un droit économique au  
service de l'environnement

Anne Petitpierre-Sauvain

Professeur honoraire à l'Université de Genève

# Table des matières

<b>Avant propos</b>	<b>V</b>
<b>Table des matières</b>	<b>VII</b>
<b>Abréviations</b>	<b>XVII</b>
<b>Bibliographie sommaire</b>	<b>XIX</b>
<b>Première partie :</b>	
<b>Le droit de l'environnement, un droit à finalité</b>	<b>1</b>
<b>I. Définitions et principes généraux</b>	<b>1</b>
1. Définitions	1
A. Environnement et autres notions utiles	2
B. Classifications	3
2. Gestion des ressources, lutte contre les nuisances, gestion des risques	4
A. La gestion des ressources	5
B. La gestion des risques	6
3. Les principes de droit de l'environnement	7
A. Le principe de prévention	8
B. Le principe de précaution	9
C. Le principe de causalité	11
D. L'évaluation globale des atteintes	14
E. Le développement durable	16
F. Le principe de coopération	18

<b>II. Les instruments juridiques du droit de l'environnement</b>	<b>19</b>
1. L'étude d'impact sur l'environnement	20
A. Les étapes de la procédure	21
B. La participation du public	23
C. L'étude d'impact transfrontière	23
2. Le droit de recours des associations	26
A. La protection de la nature	27
a) Les décisions sujettes à recours	28
b) Les conditions particulières du recours	28
B. La législation sur les organismes	29
C. La LPE	30
3. Le droit à l'information	31
A. Les exigences de la CEDH	32
B. Le devoir d'information active	33
C. Le devoir d'information passive	35
D. L'échange d'informations	36
<b>III. Le droit international de l'environnement</b>	<b>37</b>
1. La nature et les espèces sauvages	38
A. La protection des espèces	38
a) Espèces et habitats	39
b) Méthodes de protection	39
B. La protection des habitats et écosystèmes	40
a) Les habitats protégés	40
b) Les zones géographiquement définies	41
aa) <i>L'Antarctique</i>	41
ab) <i>Les Alpes</i>	43
C. La diversité biologique	43
2. Les ressources naturelles	45
A. Les ressources non renouvelables	45
a) Le milieu marin	46
aa) <i>La lutte contre les pollutions</i>	46

<i>ab) La gestion du milieu marin : les conventions géographiquement limitées</i>	48
<i>ac) Le droit de la mer</i>	49
b) Les eaux douces	50
<i>aa) Les bassins hydrographiques</i>	51
<i>ab) La protection des eaux douces en général</i>	52
c) L'atmosphère	54
B. Les ressources biologiques	55
a) Les animaux, les plantes et les écosystèmes	56
<i>aa) La pêche</i>	56
<i>ab) Les végétaux</i>	58
b) La biotechnologie	60
3. L'environnement dans son ensemble	61
A. Le contrôle des substances et des déchets	61
a) Les produits affectant certains écosystèmes	61
b) Les substances et déchets	63
<i>aa) Les substances</i>	63
<i>ab) Les déchets</i>	64
B. Les changements climatiques et la désertification	65
a) Les changements climatiques	66
b) La désertification	67
C. Les risques technologiques	68
a) Les accidents transfrontière	68
b) Les accidents nucléaires	69
<i>aa) L'information et l'assistance</i>	69
<i>ab) La responsabilité</i>	71
4. L'environnement dans les conflits armés	72
A. Les règles relevant du DIH	72
B. L'application du droit de l'environnement	73
5. Les droits fondamentaux	74
A. Le droit à un environnement sain	74
B. Le droit à l'information et la participation du public	75
C. Le droit à l'eau	76

**IV. Le droit européen 79**

1.	Les Traités	79
2.	Les règlements et directives	80
A.	Accès à l'information et participation des citoyens	80
B.	Aménagement du territoire et installations industrielles	81
C.	Responsabilité environnementale	82
D.	Protection de la nature et de la biodiversité	83
a)	Faune et flore sauvage, habitats	83
b)	Le commerce d'espèces protégées	84
c)	La protection des animaux	84
E.	Qualité des eaux	85
F.	Substances, produits et organismes	86
a)	Les substances	87
b)	Les produits	87
aa)	<i>Les produits dangereux</i>	88
ab)	<i>Les produits biologiques</i>	88
c)	Les organismes	89
aa)	<i>La mise en circulation d'OGM</i>	89
ab)	<i>La brevetabilité du vivant</i>	90
G.	Les déchets	91
H.	L'air et le bruit	92
a)	La pollution de l'air	93
b)	Le bruit	94
3.	Les traités internationaux	94
4.	La jurisprudence	95

**V. Le droit de l'environnement en Suisse 96**

1.	La gestion des ressources : le territoire	98
A.	La loi sur l'aménagement du territoire	98

a)	Les plans	99
b)	Les constructions et installations	100
B.	Les autres règles de planification	100
a)	La protection de l'air	101
b)	La lutte contre le bruit	101
c)	La protection des eaux	102
2.	La gestion des ressources : la nature	102
A.	Les biotopes, écosystèmes et sites	103
a)	Les paysages et les sites	103
b)	Les protections particulières	104
aa)	<i>Les marais et sites marécageux</i>	104
ab)	<i>Les parcs d'importance nationale</i>	105
ac)	<i>Les forêts</i>	105
B.	Les espèces	106
C.	Les cours d'eau	106
3.	La gestion des ressources : l'agriculture	107
A.	La protection du sol	108
B.	Les végétaux	109
C.	Les animaux de rente	110
D.	L'agriculture biologique	111
4.	La gestion des ressources : l'eau	111
A.	La protection quantitative	112
B.	La protection qualitative	113
5.	La gestion des risques : les substances	113
A.	Les règles applicables aux substances en général	114
a)	Le contrôle autonome	115
b)	L'obligation de classification et de notification	115
c)	Le devoir d'informer	116
d)	Le devoir de diligence de l'utilisateur	116
e)	La responsabilité	117
B.	Les objets et produits	117
C.	Les substances particulièrement dangereuses	118
D.	Les substances relevant de l'OPIChim	119
E.	Les substances soumises à taxation	120

6.	La gestion des risques : les organismes	121
A.	Les organismes ordinaires	121
B.	Les organismes pathogènes	122
C.	Les organismes génétiquement modifiés (OGM)	123
a)	Les OGM objets de la loi	123
b)	Les activités en milieu confiné	124
c)	La dissémination expérimentale	124
d)	La mise en circulation	125
	<i>aa) L'information</i>	126
	<i>ab) L'utilisation</i>	127
	<i>ac) La responsabilité</i>	128
7.	La gestion des risques : les déchets	129
A.	Les déchets	130
a)	Les déchets urbains et spéciaux	130
	<i>aa) La collecte et le transport</i>	131
	<i>ab) L'élimination</i>	131
b)	Les règles applicables à certains types de déchets	133
	<i>aa) Le transport des déchets spéciaux</i>	133
	<i>ab) L'élimination incombant au détenteur de déchets</i>	134
c)	Le financement du traitement des déchets	135
B.	Les sites contaminés	136
a)	Le cadastre des sites pollués	136
b)	L'obligation d'assainir	137
c)	La répartition des frais	137
8.	La gestion des risques : les activités sources de nuisances ou d'atteintes	138
A.	Les normes à caractère général	139
a)	La lutte contre le bruit et la pollution de l'air	139
	<i>aa) La pollution atmosphérique</i>	140
	<i>ab) La protection contre le bruit et les vibrations</i>	141
	<i>ac) Les rayons non ionisants</i>	142
	<i>ad) L'assainissement</i>	143

b)	L'utilisation des substances et des déchets	143
B.	Les activités présentant des risques particuliers	144
a)	Les activités soumises à l'étude d'impact (EIE)	144
b)	Les risques d'accident majeur	145
c)	La production d'énergie	147
aa)	<i>L'énergie hydraulique</i>	147
ab)	<i>L'énergie nucléaire</i>	148
d)	La radioprotection	149
C.	La responsabilité des exploitants	150
a)	La responsabilité du détenteur d'une entreprise dangereuse pour l'environnement	151
b)	La responsabilité civile en matière nucléaire	152
aa)	<i>La responsabilité des opérateurs de centrales nucléaire</i>	153
ab)	<i>Le risque dû au rayonnement ionisant</i>	154
9.	Gestion des ressources et gestion des risques : l'énergie	154
A.	La production d'énergie	155
a)	Les énergies non renouvelables	155
aa)	<i>L'énergie nucléaire</i>	155
ab)	<i>Les énergies fossiles</i>	156
b)	Les énergies renouvelables	156
aa)	<i>L'énergie hydraulique</i>	157
ab)	<i>Les nouvelles énergies renouvelables</i>	157
B.	La consommation d'énergie	158
a)	L'objectif de réduction de la consommation	158
b)	Les accords et fixations d'objectifs	159
c)	La taxation écologique	159
C.	Les émissions de CO <sub>2</sub>	160
a)	Les objectifs de réduction	160
b)	La taxe sur le CO <sub>2</sub>	161
c)	Les certificats (quotas) d'émission	162

10.	Gestion combinée des ressources et des risques : le climat, la biodiversité	162
A.	Les changements climatiques	163
a)	La politique générale de réduction	163
b)	Les instruments de flexibilité	164
B.	La diversité biologique	164
a)	La conservation de la diversité biologique	165
b)	L'utilisation durable de la diversité biologique	166

## **Deuxième partie :**

### **Introduction au droit économique de l'environnement**

**167**

#### **I. Le droit de l'environnement, un paramètre essentiel de la vie économique**

**167**

1.	La notion de droit économique	167
A.	L'analyse économique du droit	168
B.	Les domaines relevant du droit économique	169
2.	Les normes constitutionnelles	171
A.	La liberté économique, l'économie de marché, la concurrence, la propriété	171
B.	Le développement durable	172
3.	La fiscalité écologique	173
A.	Les caractéristique des taxes environnementales	174
B.	Les divers types de taxes environnementales	175

<b>II. Le droit de l'environnement et la libre concurrence</b>	<b>176</b>
1. Le droit de l'environnement et les obstacles à la concurrence	177
A. Les entraves à la concurrence	178
a) Les dysfonctionnements du marché	178
b) La justification des entraves à la concurrence	179
B. Les conditions d'accès au marché	180
2. Le marché de l'environnement	181
A. Le marché des émissions	182
B. Les échanges de quotas	183
aa) <i>Les quotas de pêche</i>	183
ab) <i>Le « marché » de la biodiversité</i>	185
ac) <i>La contractualisation de la protection</i>	186
<b>III. Le droit de l'environnement et la gestion des entreprises</b>	<b>187</b>
1. De la conformité à la gestion environnementale	187
A. La gestion environnementale	188
B. Les certifications environnementales	189
2. Les écolabels	191
3. La responsabilité	194
A. L'internalisation des coûts environnementaux	194
a) Les modalités d'internalisation des coûts	194
b) L'internalisation par la responsabilité	195
B. La responsabilité civile	196
C. La responsabilité sociale et environnementale	198
a) Les éléments de responsabilité sociétale	198
b) Responsabilité sociétale et investissements	200
c) La responsabilité sociétale et les consommateurs	201

D. La responsabilité des dirigeants sociaux	202
---	-----

#### **IV. Les échanges internationaux** **204**

1. Les obstacles aux échanges	205
A. Obstacles tarifaires et non tarifaires	205
a) La libre circulation des marchandises et des services	206
b) Les obstacles techniques	207
c) Les accords environnementaux portant sur des échanges commerciaux	209
B. Le système de l'OMC	210
a) L'élimination des obstacles aux échanges	210
b) Les justifications environnementales	212
aa) <i>Le GATT</i>	213
ab) <i>Les autres accords de l'OMC</i>	214
2. La gestion collective des ressources naturelles	215
A. La pêche et les ressources de la mer	216
a) La Zone	217
b) La chasse et la pêche	217
B. L'eau	219
C. La diversité biologique	220
D. La gestion des ressources naturelle et les investissements internationaux	221